

Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 13 octobre 2023

PEBreizh – Territoire d'Energie Bretagne

Le conseil d'administration du PEBreizh-Territoire d'Energie Bretagne s'est réuni à Morbihan Energie à LOUDEAC, le 13 octobre 2023 de 9h30 à 12h30.

Les membres du conseil d'administration ont été régulièrement convoqués le 20 septembre 2023 puis le 6 octobre 2023.

	Présents
SDE22	Dominique RAMARD, Président Pierre GOUZI, Vice-président et trésorier de l'Association Jannig LE PEVEDIC, Directrice Générale Fabien NANTIER, Directeur Adjoint Benjamin BLUM, Chargé de mission contrôle de concession Nolwen TIREL, Responsable de la communication
SDEF	Antoine COROLLEUR, Président Jacques MONFORT, Directeur Général Emmanuel QUERE, Directeur Adjoint
SDE35	Olivier DEHAESE, Président Jean Claude Beline, Vice-président David CLAUSSE, Directeur Général Elodie FAUSSURIER, Directrice Adjointe
ME	Marie Claude COSTA GOMES, Vice-présidente Didier ARZ, Directeur Général Danielle HAVARD, Directrice adjointe
BM	--
	Excusés
BM	Tristan FOVEAU, Vice-président Pierre-Yves CLAVIER, Directeur Ecologie Urbaine

Antoine Corolleur remercie les membres du conseil d'administration de leur présence et le SDE 22 d'accueillir cette assemblée.

Dominique RAMARD souhaite la bienvenue aux participants et de bons travaux au pôle énergie Bretagne.

1. Approbation du compte rendu de la précédente réunion

Le compte rendu de la précédente réunion (Conseil d'administration du 23 juin 2023) est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du 23 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Point sur les finances

Le président donne la parole à Pierre Gouzi pour faire un point sur la situation financière.

a. **Participation des adhérents pour 2022 (congrès FNCCR) :**

La contribution au congrès de la FNCCR est de 50 500€ avec 11236,25€ / SDE et 5 555€ pour Brest. La facture va être réglée prochainement.

b. Cotisation 2023

Les montants arrêtés lors du conseil d'administration en date du 28 novembre 2022.

Cotisation 2023 : 23 633€ pour l'ensemble des membres, répartie comme suit :

SDE 22	5258,35
SDEF	5258,35
SDE 35	5258,35
Morbihan Energies	5258,35
Brest Métropole	2599,60
<u>TOTAL</u>	23 633

Tous les adhérents sont à jour des cotisations.

Initialement, la cotisation était de 70 900€, avec trois versements. Il est proposé de ramener la cotisation 2023 à 23 633€.

La cotisation 2023 ainsi proposée est validée par le CA.

c. Point sur la trésorerie :

Suivi Compte Chèque PE BREIZH

Année 2023

Nature opération	DATE	libellé	N° Chèque	Crédit	Débit	Solde
		Solde au 31/12/2022				4 480,20 €
Virement	02/01/2023	Adhésion 2022 Brest Métropole		741,57 €		5 221,77 €
Virement	02/01/2023	Contribution Congrès FNCCR Brest Métropole		5 555,00 €		10 776,77 €
Prélèvement	09/01/2023	Frais bancaire			9,90 €	10 766,87 €
Prélèvement	08/02/2023	Frais bancaire			9,90 €	10 756,97 €
Prélèvement	08/03/2023	Frais bancaire			9,90 €	10 747,07 €
Retrait espèces	16/03/2023	Activation carte Visa			50,00 €	10 697,07 €
Virement	21/03/2023	Contribution Congrès FNCCR SDEF		11 236,25 €		21 933,32 €
Prélèvement	07/04/2023	Frais bancaire			9,90 €	21 923,42 €
Virement	24/04/2023	Adhésion 2022 Morbihan Energie		1 500,00 €		23 423,42 €
Prélèvement	10/05/2023	Frais bancaire			9,90 €	23 413,52 €
Virement	31/05/2023	Cotisation 2023 SDE 35		5 258,35 €		28 671,87 €
Virement	02/06/2023	Cotisation 2023 Brest Métropole		2 599,63 €		31 271,50 €
Virement	05/06/2023	Cotisation 2023 SDE 22		5 258,35 €		36 529,85 €
Prélèvement	09/06/2023	Frais bancaire			9,90 €	36 519,95 €
Virement	22/06/2023	Cotisation 2023 SDEF		5 258,35 €		41 778,30 €
Virement	29/06/2023	Contribution Congrès FNCCR SDE 35		11 236,25 €		53 014,55 €
Prélèvement	07/07/2023	Frais bancaire			9,90 €	53 004,65 €
Virement	13/07/2023	Cotisation 2023 Morbihan Energie		5 258,35 €		58 263,00 €
Virement	18/07/2023	Contribution Congrès FNCCR SDE 22		11 236,25 €		69 499,25 €
Prélèvement	09/08/2023	Frais bancaire			9,90 €	69 489,35 €
Virement	11/08/2023	Contribution Congrès FNCCR Morbihan Energie		11 236,25 €		80 725,60 €
Prélèvement	07/09/2023	Frais bancaire			9,90 €	80 715,70 €
				76 374,60 €	139,10 €	80 715,70 €

La trésorerie est de l'association s'établit à 80 715.70€ à la date du 13 octobre 2023.

D'ici la fin de l'année 2023 il sera nécessaire de payer la FNCCR pour le congrès de la FNCCR, pour un montant de 50 500€.

Une fois ces factures payées, il restera sur le compte bancaire **30 215,70 €**.

3. **Budget 2024 et cotisation des adhérents**

Compte tenu du recrutement de notre nouvelle chargée de mission, Juliette DARLU, qui arrivera au 1er janvier 2024, et de la mise à disposition en 2024 d'un bureau par Brest Métropole, le budget prévisionnel 2024 pourrait s'établir comme suit :

Dépenses		Recettes	
Frais de personnel	66 000€	Cotisation des adhérents	110 000 €
Congrès FNCCR 2024	20 000€	Report 2023	30 000 €
Assurance de l'association	600€		
Contrôle concession	30 000€		
Assurance véhicule	600€		
Location véhicule	5000€		
Carburant	1500€		

Frais de déplacement salariée	2000€		
Location du bureau, y compris accès internet et téléphonie et MAD du mobilier	5000€		
Matériel informatique	2000€		
Téléphone portable	700€		
Divers	6600€		
TOTAL	140 000€		140 000€

Il est proposé de répartir cette **cotisation 2024 de 110 000€** comme suit :

<u>SDE 22</u>	24 475 €
<u>SDEF</u>	24 475 €
<u>SDE 35</u>	24 475 €
<u>Morbihan Energies</u>	24 475 €
<u>Brest Métropole</u>	12 100 €
<u>TOTAL</u>	110 000 €

Le budget 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres du CA, ainsi que la cotisation proposée et sa répartition.

4. Approbation du protocole « réclamations sur plaintes »

L'objectif était de mettre en place un protocole clair avec Enedis qui permet d'utiliser les données des compteurs Linky pour pouvoir mieux traiter les réclamations.

Le SDEF a été associé au GT qui était uniquement animé par le SDE35 au départ.

Les adhérents du PEB proposent que ce protocole soit signé entre les acteurs.

Didier Ars : vigilance sur les délais. 4 mois pour les conventions de passage (P5). Il est difficile de garantir un tel délai.

Elodie Faussurier : l'engagement vaut pour Enedis essentiellement.

Jacques Monfort propose d'ajouter une précision en indiquant que le délai vaut « sauf refus de convention ».

Didier Ars : il serait intéressant également de mettre en avant l'utilisation du Linky y compris de manière préventive. Indiquer que c'est une première utilisation du Linky. Didier Ars proposera une formulation pour insertion dans le préambule.

Antoine Corolleur propose de valider ce protocole avec les deux amendements proposés et de l'adresser à Enedis.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide le protocole et les amendements. Le protocole modifié sera adressé à Enedis avec pour objectif une signature lors de la prochaine réunion du 19 janvier 2024.

5. Contrôle commun de concession : raccordements photovoltaïques

Antoine Corolleur rappelle que de nombreux retards sont constatés actuellement pour les raccordements photovoltaïques. Enedis semble dépassé par les événements, et ne semble pas en mesure de raccorder les installations dans les délais souhaités par les développeurs.

Afin de le vérifier, il est proposé de diligenter une étude avec l'AEC.

AEC propose d'assister les cinq AODEs du Pôle (Finistère, Morbihan, Ile-et-Vilaine, Côtes d'Armor, Brest Métropole) dans la réalisation d'un audit des conditions de raccordement des producteurs.

Cet audit serait réalisé sur deux axes :

- accès détaillé à l'ensemble des opérations de raccordement, incluant le jalonnement détaillé, les ouvrages mis en service, les montants de devis, les montants facturés, les dépenses immobilisées, les autres participations, la facturation au titre du S3REnR le cas échéant ; cela inclut autant les raccordements réalisés que les dossiers en file d'attente ;
- analyse d'un échantillon d'opérations, permettant une vérification exhaustive des dates de jalonnement, des délais proposés, des délais d'étude et de travaux

Le montant de la proposition est de **23 330 € HT**.

Après échanges, il est décidé de faire une consultation de deux cabinets d'étude sur la base d'une lettre de consultation que le SDE 35 va préparer. Le SDEF se chargera de la consultation et de la notification en fonction de l'offre économiquement la plus avantageuse.

6. Site INTERNET OUEST CHARGE

Courant août quelques difficultés ont été rencontrées pour mettre à jour des données. Le prestataire n'a pas été réactif. Le SDEF et le SDE22 ont eu des problèmes. Il serait sans doute plus intéressant d'avoir la main directement pour mettre à jour le site internet. Chaque prestation est payante.

Jacques Monfort propose qu'on refasse le site et qu'on soit propriétaire afin qu'il soit modifiable (en WordPress). Ensuite il faudrait désigner des référents en capacité de faire les modifications au sein du réseau Ouest Charge.

Est-ce qu'au sein des SDE certains ont des compétences techniques qui puissent créer un site web ? Aucun des membres n'a de moyens internes. Il sera nécessaire d'avoir un prestataire externe pour créer le site internet. Une consultation sera à lancer.

Dominique Ramard : sur le fond il faudra repenser le site en se mettant à la place de l'utilisateur.

David Clausse : il faudra, lors de la constitution du cahier des charges être précis sur le fond, les attentes vis-à-vis des informations sur le site. Il y a une refonte complète de l'outil à réaliser.

J. Monfort propose de créer un groupe de travail spécifique sur le sujet afin de bâtir le cahier des charges.

Le Conseil d'administration valide le principe de créer un nouveau site qui permette d'être souverain et de pouvoir le mettre à jour et la création d'un groupe de travail pour bâtir le cahier des charges. Cette proposition sera portée à la prochaine réunion de l'alliance Ouest Charge.

7. Comité Régional de L'énergie : point sur les désignations des AMF 22, 29, 35 et 56

Dans les Côtes d'Armor il n'y a plus de président de l'association des Maires mais cela devrait être Jean-Marc Labbé. Dans le Morbihan les élections sont en cours donc pas de désignation officielle pour l'instant.

Dans le Finistère Roger Tallarmin (titulaire) et Thomas Ferec (suppléants) ont été désignés par l'AMF. En Ille et Vilaine Olivier Dehaese sera titulaire et il devrait y avoir aussi des délégués de France Urbaine, sans doute un de Rennes et un de Brest. Pour l'ADCF : pas d'information sur les délégués.

La réunion d'installation est prévue le 28 novembre 2023.

Antoine Corolleur représentera le PEB en tant que Président.

8. Zones d'accélération : point d'avancement sur les stratégies départementales

En ille et Vilaine : réunion de la commission paritaire de l'énergie la semaine dernière avec le sujet à l'ordre du jour. Les services de l'Etat ont été invités pour présenter le cadre réglementaire, la Maire d'une commune pour présenter la manière dont elle va réaliser le diagnostic avec l'accompagnement du chargé de mission « générateur » et la Région était présente. Le SDE35 est par ailleurs invité quasiment systématiquement et intervient pour proposer l'accompagnement par le générateur du Syndicat. Les retours sont unanimes sur le faire que le calendrier au 31 décembre est intenable.

Le Syndicat apporte un conseil général mais ne se positionnera pas sur la réalisation des états des lieux. Le discours des services de l'Etat est de ne pas oublier les projets déjà identifiés avec priorité sur PV et éolien. Pas de priorisation sur la méthanisation.

O. Dehaese : pour les projets connus, les projets territoriaux, il faut les faire remonter mais ça sera difficile d'identifier tous les projets. Concernant le délai, il est probable qu'on pourra enrichir jusqu'en avril-mai. Au-delà par contre ça sera compliqué de compléter les états des lieux.

D. Ramard : ça sera réactualisé tous les 5 ans et d'ores et déjà on voit bien que ça sera nécessaire dans les 4 ans. Certains élus utiliseront aussi ce travail pour éviter le développement de projets PV ou éolien, ne souhaitant pas avoir sur leurs territoires des projets. C'est dû aux oppositions sur le terrain qui restent vives localement, notamment sur l'éolien et même sur l'agrivoltaïsme. Concernant la méthanisation, c'est également le cas et parfois vu comme des projets imposés. Les réunions sur le terrain montrent aussi qu'au niveau information beaucoup d'élus locaux n'ont pas suffisamment de connaissance sur les enjeux, les besoins en terme de production, comment ça se connecte au réseau, profiter aussi d'évoquer les projets d'autoconsommation collective.

Dans le Morbihan les EPCI ont été contactés et une personne référente est désignée (Anne Eusèbe). Le Préfet a été sollicité pour pouvoir en échanger avec lui. L'accompagnement sera possible si le SDE est sollicité par l'EPCI.

Dans les Côtes d'Armor : le SDE22 a invité la Préfecture à une commission paritaire sur le sujet avec les EPCI. Les PCAET sont quasiment tous terminés et des études existent. Le Syndicat se positionne en appui si besoin. Il y aura un enjeu de mise en cohérence à l'échelle départementale. Ça se fera en lien avec les services de l'Etat. L'outil mis à disposition par l'Etat n'est pas encore au point. Parallèlement, Enedis et GRDF font pression pour relancer des études en lien avec l'Etat et les SDE et souhaitent être associés : ils doivent nous apporter des données mais ce n'est pas à eux de se positionner à la place des AODE. Pour les projets existants, il faudra s'appuyer sur les porteurs de projet en étant vigilant vis-à-vis de certains secteurs où il y aura du freinage.

Sur le Finistère : un courrier a été adressé à tous les EPCI pour leur indiquer qu'on peut assurer un accompagnement. Le Sous-Préfet a été rencontré hier et il va relayer l'offre d'accompagnement auprès des EPCI. 10 d'entre-eux sont intéressés de travailler avec le SDEF sur les 20. Un comité de pilotage technique va être installé avec l'Etat, l'IGN, le CEREMA, la DDTM et les EPCI. La Préfecture est très intéressée par l'ingénierie du SDEF. A l'interne on aura le chargé de mission « générateur » et une technicienne SIG.

D. Ramard : sur les questions de raccordement y-a-t-il des choses d'engagées ? Le S3REnR devait être terminé mais dans le cadre du travail engagé dans les ZAEnR a-t-on des informations sur les capacités de raccordement. Il y a un enjeu à se positionner vis-à-vis de cela. Ce n'est pas aux opérateurs de décider.

J Monfort : le SDEF a un point avec RTE sur le sujet le 17 octobre prochain.

Antoine Corolleur ajoute qu'un point spécifique sur le sujet pourrait mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du PEB et un retour que la prochaine réunion régionale du 26 octobre 2023 sera réalisé, le PEBREIZH sera représenté par le SDEF et le SDE 35.

Le Conseil d'administration valide la proposition du président : le sujet du S3RENr sera abordé lors de la prochaine réunion le 19 janvier prochain.

9. Validation du projet de document de communication pour les générateurs

Un document a été proposé par l'ADEME et la Région pour communiquer sur le dispositif.

Suite à la production de ce projet de document, un groupe de travail technique s'est réuni rassemblant les générateurs financés par les SDE et BM.

Les remarques du PEBREIZH ont été adressées à BreizhALEC mais plusieurs demandes n'ont pas été prises en compte dans un premier temps.

Au final, le document a fini par être modifié la veille de la réunion, il est donc validé par le conseil d'administration

10. Point sur les négociations nationales du programmes PENSEE (ARS/ACTEE

Dominique Ramard indique qu'au niveau national une société a été créée par la FNCCR pour porter les projets ACTEE. Dominique Ramard co-préside la commission ACTEE au niveau de la FNCCR et, à ce titre représentant de la FNCCR dans la société.

Parallèlement des conventions particulières émergent avec des groupements hospitaliers ou établissements médico-sociaux. En Pays de la Loire un partenariat ACTE / ARS /groupement de coopération sanitaire ont été engagés.

En Bretagne le sujet émerge et le GCS Bretagne serait le 1er à conventionner : souhait de réaliser 120 audits bâtiment et 80 audits climatisation/ventilation, chauffage et 8 schémas directeur immobilier. Le positionnement d'ACTEE est de ne pas aller au-delà de 1M€.

Il y a des gros enjeux vis-à-vis de la rénovation de ce type de locaux mais avec des problématiques de financement qui sont importantes en particulier pour la part d'autofinancement par les établissements. Même avec des financements, l'ampleur des travaux est telle que leur financement sera problématique.

Avec l'augmentation du coût de l'énergie les établissements sont dans des situations extrêmement délicates. Certains ne paient plus les factures, d'autres sont en situation de cessation de paiement. Leurs capacités d'autofinancement pour des travaux est impossible dans le contexte actuel.

11. Présentation de la stratégie d'accompagnement des collectivités sur l'efficacité énergétique du SDE 35

Olivier Dehaese rappelle que le SDE35 a été lauréat d'ACTEE 1 et 2. Cela a permis de constater que dans les petites communes rurales, il n'y a pas d'ingénierie pour porter la rénovation des bâtiments. S'il n'y a pas d'ingénierie mutualisée d'organisée, les rénovations nécessaires y compris celles liées au décret tertiaire (sup à 1000m2) ne se feront pas. D'où la volonté de créer une ingénierie mutualisée pour aider à la rénovation des bâtiments communaux pour les collectivités ne disposant pas d'ingénierie.

David Clausse ajoute que la décision côté SDE a été accélérée avec l'augmentation des coûts de l'énergie. Wave Stone a fait une étude pour faire l'état des lieux et le retour d'expérience de ce qui se faisait ailleurs en France pour proposer un dimensionnement de la mission.

Le SDE35 propose aux communes la mutualisation du financement : la commune porte la MOA et le SDE apporte une avance remboursable. L'autre montage possible : le SDE assure la MOA des travaux de rénovation et passe les marchés.

Une équipe de 7 personnes avec des compétences techniques et financières : 1 économiste de flux, 1 ingénieur financier, 1 économiste de flux et 3 conducteurs de travaux.

Le SDE prend à sa charge l'intérêt de la dette sur fond propre et sur les CEE qui sont cédés par la commune dans le cadre du partenariat.

Service rémunéré à 1% du montant du budget quand la mission porte uniquement sur le financier, quand c'est la MOA de travaux, c'est 5% du montant.

Partenariat : sous forme de convention de mandat. Fonctionnement en in house pour les membres. Eligibilité : Seules les communes qui versent au moins une partie de la TCCFE peuvent bénéficier du service. Il faut que la commune dispose d'un service CEP ou équivalent pour définir les priorités et la nature des travaux et, ensuite, assurer le suivi des consommations. Le SDE n'assurera pas ses missions.

Financement de l'équipe : demande faite auprès de l'ADEME et du CRB. Dépôt envisagé au titre du ELENA (programme UE) pour l'ingénierie. Pour bénéficier de 1M€ de recettes de Fonctionnement (jusqu'à 80%) mais il faut pouvoir justifier de 30M€ d'investissement sur 3 ans.

10M€ de travaux par an prévu sur la période de 3 ans avec emprunt sur la totalité. Possible car le SDE35 n'a pas de dettes mais analyse en cours sur la prospective pour construire un prévisionnel budgétaire. C'est une grosse prise de risque pour le SDE35.

L'enveloppe porte sur la part autofinancée par la commune, elle peut parallèlement solliciter des financements auprès de la Préfecture mais c'est elle qui gère cela de son côté.

Didier Ars ajoute que le dispositif en place dans le SDE 35 a d'abord été testé dans le Morbihan également. L'ingénierie et la MOA déléguée est très demandée mais souhaite parallèlement de structurer le volet facturation de cette ingénierie.

Jacques Monfort indique que côté SDEF on est sur la mise à disposition de service en fonction du temps passé pour l'accompagnement des adhérents. Concernant l'accompagnement pour de l'ingénierie de rénovation énergétique de bâtiments, le SDEF commencera son accompagnement en 2024, mais avec une équipe plus légère qu'au SDE 35.

D. Ramard informe que dans les Côtes d'Armor c'est également le cas. La seule remarque de la CRC porte sur les modalités de calcul de coût de mise à disposition pour qu'il soit au plus près de la réalité.

David Clausse adressera le modèle de convention signée en Ille et Villaine au PEBREIZH pour diffusion à tous les membres.

12. Point sur l'étude régionale sur la méthanisation

L'étude a été lancée il y a deux ans. Difficile de percevoir l'objectif et les attendus de la part de la Région. Les enjeux sont bien identifiés mais pas les suites à donner. Dominique Ramard a rappelé l'importance de bien identifier les questions de raccordement.

Une enquête et des entretiens sont à venir pour mieux caractériser la méthanisation en Bretagne avec ses atouts et ses inconvénients.

Dominique Ramard souhaiterait pouvoir amener des sujets tels sur les engagements (charte), les partenariats possibles, l'accompagnement des porteurs de projets mais les débats n'en sont pas là.

A ce stade des discussions portent sur les données mais l'étude ne résoudra pas le sujet qui est sous-jacent autour du modèle d'agriculture. Les données sont intéressantes pour accompagner les projets y compris pour le volet pédagogique et technique.

12. Retour sur l'enquête du SDE 22 sur l'inventaire patrimonial des ICE et projet de convention avec MEGALIS pour les enfouissements coordonnés

Fabien Nantier : l'enquête résulte des échanges en cours avec Orange sur la signature de la convention Pintat. Souhait d'élargie aux infrastructures publiques de communication électroniques dans le contexte de décommissionnement du cuivre.

Orange était jusqu'à présent l'acteur principal mais désormais Megalis va prendre de l'importance.

L'autre enjeu concerne l'évolution des règles d'enfouissement coordonné dans ce contexte. Le SDE22 a déjà rencontré Megalis une 1ère fois et une nouvelle rencontre est programmée.

Megalis est intéressé d'avoir une discussion à l'échelle régionale sur le sujet et d'avoir un fonctionnement commun à l'échelle régionale, même si les tarifs ne sont pas les mêmes.

Le résultat de l'enquête montre qu'engager une approche commune vis-à-vis de Megalis est une position partagée des SDE. La proposition est de monter un groupe de travail PEB et de désigner un interlocuteur pour chaque SDE.

Dans le Finistère : convention Pintat pour les option A. Environ 280 conventions sont signées avec les communes. Ça représente 120k€ de redevance annuelle au global. Pour les infrastructures publiques inventaire en cours avec les EPCI et les communes. Convention type de gestion des ICE existante.

Dans les Côtes d'Armor : souhait de pouvoir engager une démarche de gestion des infrastructures publiques. Enjeux vis-à-vis des opérateurs qui sont plus nombreux.

Dans le Morbihan, approche historique mais qui évolue. S'engages sur un travail d'inventaire des infrastructures, notamment vis-à-vis de projets de vidéo protection. Très intéressé par une démarche commune et croiser les expériences sur le sujet.

Un groupe de travail sera créé et un courrier à Megalis sera réalisé pour les informer qu'on s'engage dans une approche commune.

13. Réunion avec ENEDIS du 19 janvier 2023

Les thématiques qui pourraient être abordées sont les suivantes :

- Signature du protocole « réclamations sur plaintes »
- Audit Raccordements producteurs
- programme ADELE
- (....)

Les participants valident l'ordre du jour et la proposition sera proposée à Enedis. Enedis sera invité à la réunion du 19 janvier 2023 à 14h et au déjeuner.

14. Plan d'action du PEBREIZH

Antoine COROLLEUR rappelle Les points proposés pour le plan d'action du PEB afin d'avoir un programme et des thèmes sur lesquels on souhaite travailler ensemble et approfondir.

Il faudra pouvoir le formaliser, cela sera le rôle de la coordinatrice mais ça serait intéressant d'ores et déjà de prioriser les sujets.

Certains sujets sont politiques notamment vis-à-vis de certains partenaires régionaux. Il serait intéressant qu'on arrive avec des positions communes arrêtées pour les défendre au sein des commissions et instances de gouvernance.

Les axes stratégiques de travail ont été définis comme suit lors de la dernière réunion :

Action prioritaire : répondre à des appels à projets sur des thématiques communes ;

Action prioritaire : Assurer un rôle de lobbying auprès des acteurs régionaux (ADEME, Région...);

Action prioritaire : Réaliser des actions de communication communes (congrès FNCCR de 2024 par exemple),

Action prioritaire : Suivi commun de l'activité des concessionnaires de distribution publique d'énergie ;

Action prioritaire : Proposition communes pour le développement et l'amélioration du service public de l'énergie ;

Action prioritaire : Production d'énergie et maîtrise de l'énergie ;

Action prioritaire : Mobilités bas carbone ;

Action prioritaire : Développer et défendre le BIO GAZ produit en Bretagne, et l'hydrogène vert ;

Action prioritaire : Développement du THD en Bretagne ;

Action prioritaire : Cartographie et SIG, PCRS ;

Action prioritaire : Outils numériques d'accompagnement des territoires pour la transition énergétique

Ce travail pourra être consolidé et discuté pour la prochaine réunion, et devra être complété et mis en œuvre par la future recrue.

15. Questions et informations diverses

Signature de la tribune proposée par GRT et GRDF : tous les membres ont signé.

Prochaine réunion le 19 janvier 2023 à Quimper.

Dominique RAMARD demande à la SEM 56 Energie de programmer une réunion rapidement de BMGNV.

La prochaine réunion du conseil d'administration est fixée au 19 janvier 2023 à 9h30 h au siège du SDEF

Quimper, le 14 octobre 2023

Le président,
Antoine COROLLEUR

